



10 155



Montvert, le 15 janvier 1918
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
17 JANV 1918
PRÉFECTURE DU CANTAL

Monsieur le Préfet du Cantal
à Aurillac,

Je soussigné, Gerard Laporte, culti-
vateur, demeurant à Montvert, Cantal, ai
l'honneur de solliciter de votre bienveillance un
passport pour me rendre en Espagne où
habitent ma femme et ma fille de nationalité
espagnole.

Je joins à ma demande une
autorisation du Général commandant la
13^e Région et une de mes photographies, toute
récente.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
avec mes remerciements anticipés, l'assurance
de mon respectueux dévouement.

Laporte

Le Maire soussigné de la commune
de Montvert est d'avis que la présente demande
soit prise en considération.

Montvert, le 15 janvier 1918

Le Maire,

P. Lafon

Laporte
délivré le 6 avril



GENERAL COMMISSION

I
n,
recrutement
L.
ur votre de-
e Clermont-
r un passapo
e.
aison de fa-
e ministériel
Cantal.

13^e Région,
Etat-Major.

Clermont-Ferrand le 22 Décembre 1915

N^o

Le Général DANTANT, Commandant la 13^e Région,

A M. LAPORTE, Géraud, classe 1894, Mle 59 du recrutement
d'Aurillac, réformé N^o 2, demeurant à Montvert, Cantal.

A titre exceptionnel et vu le visa apposé sur votre de-
mande par M. le Colonel Commandant la subdivision de Clermont-
Ferrand le 21 courant, vous êtes autorisé à demander un passeport
à M. le Préfet du Cantal pour vous rendre en Espagne.

Cette autorisation vous est délivrée pour raison de fa-
mille.

P.O. le Chef d'Etat-Major

Signé : de Larminat.

Copie conforme adressée, suivant la circulaire ministérielle
le 15 février 1915 N^o 1998 2/II à M. le Préfet du Cantal.



P.O. le Chef d'Etat-Major.

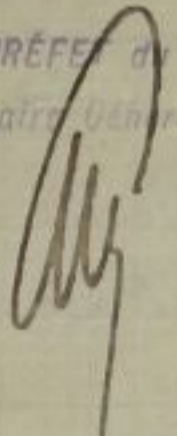
A. de Larminat

Note

L'intéressé doit d'abord, bien qu'il soit exempté, solliciter l'autorisation des autorités militaires (Voir le Recueil des actes ad. de la Préfecture, n° 2 de 1915, page 22). Si cette autorisation lui est accordée, il déposera lui-même à la Préfecture une demande de passeport, établie sur papier timbré à 0.60 et revêtue de l'avis de M. le Maire, ainsi qu'une photographie récente faite sur papier mince et de petit format.

Aurillac, le 30 nov. 1917.

Le PRÉFET du CANTAL
Le Secrétaire Général délégué.



A Monsieur le Maire de Montvert.